## TAUX D'ÉCONOMIES POTENTIELLES DES TRAVAUX INTÉGRÉS

SUIVI D-2018-080

## INTRODUCTION

- Dans la décision D-2018-080 (paragr. 392), la Régie de l'énergie (la Régie) demande à
- 2 Énergir, s.e.c. (Énergir) de raffiner l'analyse du taux d'économies potentielles qu'il est possible
- de réaliser en effectuant des projets de cas d'exception en travaux intégrés et de présenter cette
- 4 analyse dans le cadre de la présente Cause tarifaire.
- 5 Énergir rappelle, d'une part, que les « cas d'exception » concernent les projets de développement
- 6 d'un parc industriel et les activités de repavage routier pour lesquels une enveloppe maximale de
- 7 1,5 M\$ par an a été autorisée par la Régie. L'enveloppe sert à réaliser des projets qui offrent un
- 8 potentiel de densification, mais qui ne sont pas rentables au moment de leur réalisation.
- 9 D'autre part, les « travaux intégrés » visent les situations où les travaux d'installation ou de
- remplacement de conduites de gaz naturel sont coordonnés, en tout ou en partie, avec les travaux
- 11 d'infrastructure d'une municipalité. Les travaux en mode intégré permettent à Énergir
- 12 d'économiser certains coûts, comme la signalisation, l'excavation ou le repavage, puisqu'une
- partie de ces derniers sont assumés par la municipalité.
- 14 Dans le dossier R-3867-2013 (phase 3B), Énergir a suggéré que les économies potentielles des
- travaux intégrés pour un projet d'envergure moyenne pourraient être de l'ordre de 30 % pour la
- 16 portion des coûts des « Services entrepreneurs ».

## 1 ANALYSE

- Depuis 2017, Énergir a réalisé trois projets de cas d'exception complètement en mode intégré.
- 18 Énergir estime qu'elle a économisé entre 21 % et 75 % des coûts de main d'œuvre des services
- 19 entrepreneurs pour ces trois projets. Globalement, le taux d'économies potentielles des travaux
- intégrés est de 52 % sur la portion de la main d'œuvre des services entrepreneurs et de 29 % sur
- 21 le coût total du projet.

Original : 2020.05.07 Énergir-I, Document 3

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir pièce <u>B-0258</u>, Gaz Métro-9, Document 4, page 31, réponse 9.1 et pièce <u>B-0406</u>, Gaz Métro-9, Document 17, page 24, réponse 8.3 du dossier R-3867-2013, phase 3B.

- 1 La méthodologie retenue compare les coûts réels des projets réalisés en mode intégré et les
- 2 coûts estimés qui auraient été imputés si les projets avaient été réalisés en mode conventionnel.
- 3 Les coûts estimés ont été déterminés par une estimation des travaux en mode conventionnel en
- 4 utilisant un outil d'estimation.

	Rubrique	Coûts réels (\$)	Coûts estimés (\$)	Économies (\$)	Taux d'économies (%)
Projet		A	В	C = B - A	D = C / B
А	Services entrepreneurs	18 044	22 905	4 861	21
	Coût total	34 679	40 637	5 958	15
В	Services entrepreneurs	22 660	52 380	29 720	57
	Coût total	54 632	90 313	35 681	40
С	Services entrepreneurs	4 900	19 515	14 615	75
	Coût total	20 762	24 821	4 059	16

## CONCLUSION

6

5 Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi portant sur le taux d'économies

potentielles des travaux intégrés et de s'en déclarer satisfaite.